

● (1512)

L'autre question que je voudrais mentionner brièvement est la question n° 45 dont l'objet est très sérieux à mon avis. Elle figure au *Feuilleton* depuis un certain temps et remonte même à la dernière session. Elle porte sur les fiches anthropomorphiques des fonctionnaires. Je demande quel est le nombre de fonctionnaires dont les empreintes digitales ont été prises depuis le début de ce programme; de fait, certaines autres questions découlant de celle-ci ont été posées depuis que ma question a été inscrite au *Feuilleton*. Je sais que ces sujets intéressent beaucoup de gens, à en juger par le nombre de lettres que je reçois de fonctionnaires qui n'occupent pourtant pas de postes névralgiques, mais dont on a, ou dont on doit relever les empreintes.

Ce qui m'inquiète, et devrait également inquiéter les députés et tous les Canadiens, c'est que l'on évite de fournir rapidement les réponses à ce genre de questions; car si les députés ne sont pas en mesure de renseigner le public sur les raisons de la mise en œuvre de ce programme de prise des empreintes digitales des fonctionnaires, il y a quelque chose qui cloche. Je ne parle pas de la prise des empreintes digitales de ceux qui occupent des postes névralgiques quand la chose est nécessaire; je veux parler des fonctionnaires ordinaires; par exemple, des sténographes et des commis de bureau qui n'ont pas à traiter de choses secrètes, mais dont on prend les empreintes digitales. Je voudrais que le secrétaire parlementaire nous dise quand on répondra à cette question.

[Français]

M. Pinard: Monsieur le président, j'ai été heureux la semaine dernière de voir apparaître le député de Leeds (M. Cossitt) à la Chambre, lui qui avait été absent pendant plusieurs jours, ce qui m'empêchait de lui donner la réponse que je vais lui donner maintenant.

Au cours de la deuxième session de la 30^e législature, 3,012 questions étaient inscrites au *Feuilleton*, monsieur le président, et 281 d'entre elles ont été posées par le député de Leeds, soit 9.3 p. 100. Durant cette dernière session, le gouvernement a répondu à 2,868 questions, soit 95 p. 100 de l'ensemble des questions. En ce qui a trait aux 281 questions posées par le député de Leeds, le gouvernement a répondu à 264 de ces questions, soit 94 p. 100 de ces questions, monsieur le président.

Je prétends respectueusement que le député a reçu un traitement très convenable et très respectueux de la part du gouvernement. Nous sommes disposés à l'assurer qu'il recevra un traitement semblable au cours de cette session. Tout ce que nous lui demandons, c'est d'être un peu patient.

[Traduction]

M. Jones: Monsieur l'Orateur, je voudrais demander une explication au secrétaire parlementaire concernant la question n° 145 marquée d'un astérisque. Je lui ai déjà signalé cette chose de même qu'à son prédécesseur également, et on m'a maintes fois promis une réponse. En juillet dernier, on m'avait dit qu'une réponse me serait donnée, sinon durant la session, au moins au cours de l'ajournement. Le secrétaire parlementaire aurait-il l'obligeance de me fournir une réponse d'ici la semaine prochaine?

M. l'Orateur: Les autres questions restent-elles au *Feuilleton*?

Des voix: D'accord.

Chômage dans l'industrie minière

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Yvon Pinard (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je demande que tous les autres avis de motion portant production de documents soient reportés.

M. l'Orateur: Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LES SUBSIDES

JOUR PRÉVU AUX TERMES DE L'ARTICLE 58(11) DU RÈGLEMENT—LA PERTE D'EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE MINIÈRE

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby) propose:

Que la Chambre condamne l'inaction du gouvernement fédéral qui n'a rien fait pour empêcher la grave réduction des emplois dans l'industrie minière du Canada et qu'en outre elle réclame instamment la mise en œuvre d'une stratégie industrielle efficace pour les ressources minières, afin de protéger et augmenter les emplois et de promouvoir l'accroissement des industries de transformation des ressources naturelles.

—Monsieur l'Orateur, vous me comprendrez si je vous dis en vous voyant descendre de votre fauteuil que j'ai eu un instant l'envie de vous choisir comme comotionnaire, mais j'ai changé d'avis pour des raisons de convenance.

Mais soyons sérieux. Nous, Canadiens, d'où que nous soyons, savons très bien que nous nous engageons dans le pire hiver que nous ayons connu depuis la grande dépression en ce qui concerne les possibilités d'emploi, dont je vais parler en détail. Elles sont particulièrement mauvaises dans le secteur des industries extractives, mais le chômage n'est pas limité, de toute évidence, à ce secteur. Le chômage sévit dans toutes les provinces et dans presque toutes les régions, et il touche pour ainsi dire tous les secteurs de l'économie canadienne.

Comme nous avons pu nous en rendre compte à la Chambre, surtout pendant la première semaine de la présente session, le secteur des industries extractives a été particulièrement touché et, comme je le signalerai dans quelques minutes, ce phénomène est dû à des raisons précises.

Pour vous citer quelques chiffres, environ 9000 mineurs canadiens ont été définitivement mis à pied cette année. Autrement dit, ils sont sans emploi de façon permanente. Selon les prévisions du ministère de la Main-d'œuvre que j'ai pu consulter, ce chiffre passera à 20,000 dans les six mois à venir. Il y aura 20,000 Canadiens de plus sans emploi, répartis dans la plupart des provinces mais surtout dans les régions septentrionales.

Tous les partis politiques ont pris l'habitude de dire—et c'est devenu, sinon un pléonasse, du moins un lieu commun—que notre économie se fonde sur les richesses naturelles. Tous les hommes politiques, les membres de mon parti y compris, ont appris presque par cœur que notre pays possède des richesses naturelles dans chaque province, richesses inégales dans la plupart des autres pays du monde et ainsi de suite. Nous connaissons tous cette théorie générale, qui est fondamentalement vraie.